



Dossier behandeld door  
traité par

Halle, le 16 octobre 2018.

Ref.  
Bijlage(n)  
Annexe(s)

### CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE EXTRAORDINAIRE 2018

Le Conseil d'Administration et de Gestion National vous prie de bien vouloir assister à l'**Assemblée Générale Nationale Extraordinaire** qui aura lieu le **vendredi 26 octobre 2018 à 10h00**, dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

#### ORDRE DU JOUR DEFINITIF

##### 1. Modifications aux STATUTS (en annexe)

\*Déménagement d'une société colombophile

Art. 14 §8 & §10

\*Afin de délibérer valablement, une majorité simple des membres d'un comité ou d'une commission au sein de la RFCB doit être présente

Art. 22§10, 28 dernier §, 29 dernier §, 34 avant dernier § & 36 dernier §

\*Composition CAGN – 2 conseillers juridiques

Art. 22§2, 31, 32§1 & 38

\*Affiliation des membres

Art. 6

\*Assemblée Générale Nationale

Art. 23

Pour le Conseil d'Administration et de Gestion National,  
Le PRESIDENT NATIONAL,



Frans HERMANS

